



POUR TOUTE DEMANDE D'INTERVENTION



ims.lesbascos@gmail.com

Notre association

2006 création de l'association Les Bascos

460 adhérents à ce jour

3 territoires d'intervention via les antennes

>> PREVENTION - ACCOMPAGNEMENT

- Interventions en milieu scolaire et professionnel
- Permanences dans plusieurs villes du 64 et du 40

>> SENSIBILISATION

- Création d'expositions
- Organisation de colloques, tables rondes...
- Organisation d'événements : concerts, Prides...

>> SOCIALISATION

- Activités sportives, culturelles, conviviales

L'association bénéficie du soutien de l'État (DILCRAH), de la région Nouvelle Aquitaine, du département des Landes, de la Communauté d'agglomération Pays basque, de communes du 64 et du 40.



Antenne BÉARN

PAU 46 bd Alsace Lorraine

06 34 38 25 03



Antenne LANDES

MONT-DE-MARSAN 3 rue du Maréchal Bosquet

07 85 30 64 15



Antenne PAYS BASQUE (Siège de l'association)

BAYONNE 10 rue Jacques Laffitte

05 59 20 04 01

BÉARN / LANDES / PAYS BASQUE



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IMS

Interventions en Milieu Scolaire



contre les

LGBT+phobies



lesbascos.org



Centre LGBT+ Sud Aquitaine « Les Bascos »
agrément éducation nationale délivré par le Rectorat de Bordeaux.
reconnue d'intérêt général

AGIR ENSEMBLE !

LES OBJECTIFS de nos interventions

>> Nous organisons des IMS afin de mener des actions de **prévention contre toutes les discriminations**, et plus particulièrement **lutter contre les LGBT+phobies** (homophobie, transphobie, etc...).

>> Nous bénéficions de **l'agrément délivré par le rectorat de Bordeaux**.

>> Nous avons constitué une **équipe d'intervention en milieu scolaire** dédiée aux collèges, lycées et universités des **Landes**, du **Pays Basque** et du **Béarn**.

>> Nos interventions en milieu scolaire visent à :

- **Lutter** contre les discriminations et agressions verbales, physiques ou en ligne
- **Prévenir** des conséquences de ces agressions et discriminations (dégradation des résultats scolaires, adoption de comportements à risque, dépression, tentative de suicide...)
- **Déconstruire** les stéréotypes
- **Rappeler** les grands principes de la République
- **Rappeler** la loi qui permet le vivre ensemble
- **Informer** sur les dispositifs de lutte et sur les ressources qui existent
- **Inciter** des élèves à réfléchir sur leurs attitudes.

Notre savoir-faire...

>> L'IMS est assurée au minimum par un binôme, voire 3 personnes de l'association. Toutes **bénévoles, formées et habilitées**.

>> **Rencontre** systématique en amont de l'intervention.

>> Lors de l'IMS, la présence d'un adulte de l'établissement en capacité du **suivi post intervention** est souhaitée.

>> Le programme des interventions est amélioré chaque année grâce aux retours des questionnaires des élèves.

>> **Restitution d'une synthèse** à l'établissement suite à l'intervention.

NOS MÉTHODES d'interventions

Public visé

Tous les élèves des établissements publics et privés de collège et lycées, ainsi que les étudiants.

Caractéristiques de l'intervention

- Introduction qui pose **un cadre de respect mutuel**
- **Prise de conscience** des notions de discriminations, de sexisme, avant d'aborder les questions autour des LGBT+phobies.
- **Echanges interactifs** (jeux, débat mouvant...) avec les élèves pour **déconstruire les stéréotypes**
- **Rappels de la législation** relative à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux droits des personnes lgbt+.
- **Témoignage** d'un intervenant sur un sujet précis : *coming out*, harcèlement, isolement...
- Distribution de questionnaires pour connaître **l'avis des élèves** sur l'intervention

Durée prévue de la séquence

Généralement **2 h par groupe**

Dans quel cadre faire appel à notre association ?

>> L'intervention en milieu scolaire peut s'inscrire dans **un projet pédagogique**, dans **un objectif de sensibilisation** ou face à **une situation d'urgence**.

>> Elle peut être à l'initiative de **l'établissement, d'un professeur** ou **d'un autre membre de l'équipe éducative**.

>> Nous n'intervenons qu'avec **l'accord du chef d'établissement** et en présence d'un adulte de l'établissement.

>> Chaque IMS fait **l'objet d'une convention** entre les deux parties.